

Dénomination des salles omnisports de Katiramona et d'Auteuil – Commune de Dumbéa

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 31 août 2023,  
 VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,  
 VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,  
 VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,  
 VU l'accord de la famille CHAMBONNIER en date du 3 août 2023,  
 VU l'accord de la famille PASSA en date du 19 juillet 2023,  
 VU la note explicative de synthèse n° 2023/061 du 9 août 2023,  
 La commission municipale intitulée « cohésion sociale, action éducative et citoyenneté » entendue en séance le 17 août 2023,  
 Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

D'approuver la dénomination des salles omnisports d'Auteuil et de Katiramona comme suit :

- SALLE OMNISPORTS « Ernest CHAMBONNIER » (Auteuil)
- SALLE OMNISPORTS « Nyipiengo PASSA » (Katiramona)

ARTICLE 2/

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R421-2 du code de justice administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ARTICLE 3/

Le Maire de la Ville de Dumbéa est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 31 AOUT 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 4 SEPTEMBRE 2023

Le secrétaire de séance,



Rachel AUCHER

Le Maire,

Georges NATUREL



<u>DESTINATAIRES :</u>	
SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
SAG	- 1
PUBLICATION	- 1
DDP	- 1
DAF	- 1
DCJS	- 1
FAMILLE PASSA	- 1
FAMILLE CHAMBONNIER	- 1

Accusé de réception en préfecture  
 988-200012565-20230831-2023-187-DE  
 Date de télétransmission : 04/09/2023  
 Date de réception préfecture : 04/09/2023